



**Contrat de Collaboration Entre:**

Hotel de Ville Mons - Communication et E  
Hotel de Ville Mons - Communication et E  
.  
M. Julien Taulet  
Grand-Place 22  
N° TVA:

**Représenté par:**

**Contact :** Julien Taulet  
**Téléphone :** +32 65405170  
**Mobile** +32 498 91 22 92  
**e-mail :** julien.taulet@ville.mons.be

**Dont l'adresse de facturation est:**

Hotel de Ville Mons - Communication et E  
Hotel de Ville Mons - Communication et E  
.  
Grand-Place 22  
7000 Mons

**Et:**

S.A SPADEL N.V  
Avenue des Communautés 110  
1200 Bruxelles  
N° TVA: BE 0405.844.436

**Représenté par:**

Marc Vilain  
(0476) 98 16 01  
m.vilain@spadel.com

<b>Nom :</b>	Contract - 24423 - POS	<b>Date de signature :</b>	28 avr. 23
	Free Goods - 2024-04-01	<b>Date de début :</b>	1 avr. 25
<b>Type</b>	Contrat de vente OOH	<b>Date de fin :</b>	1 avr. 26

Les parties déclarent être libres de conclure le présent contrat, et conviennent ce qui suit :

**Article 1: Obligations du Point de Vente:**

Le Point de Vente s'engage à:

- Garantir dans le Point de Vente la distribution et la disponibilité à tout moment, de tous les produits mentionnés dans le tableau "Postes" ci dessous.
- Couvrir tous les besoins du Point de Vente : en produits « eaux », exclusivement par les produits de la liste mentionnés dans le tableau "Postes" ci dessous, arrêtée de commun accord entre les Parties.
- Utiliser les marques telles que déposées dans les conditions prescrites par Spadel, et ce uniquement

pendant la durée du contrat et en vue de son exécution.

d) Indiquer les marques des Produits dans tous les menus/ sur toutes les cartes du Point de Vente.

e) Servir les boissons fraîches dans les verres portant la marque de la boisson, ou un verre neutre (pas une autre marque de boisson) et les présenter au consommateur avec la bouteille, qui sera ouverte devant/ en présence du consommateur.

f) à la demande de Spadel, l'informer du nombre de casiers vendus par mois ou par semaine. Il n'y a pas d'obligation d'achat minimum ou de vente minimum ni de contrôle ou d'ingérence de la part de Spadel dans les prix de vente pratiqués par le Point de Vente.

g) En cas de changement de brasseur, pour quelque raison que ce soit, le Point de Vente s'engage à informer Spadel de ce changement dans un délai d'un mois suivant la conclusion du contrat avec ledit grossiste ou ladite brasserie.

## Article 2: les obligations de SPADEL

2.1 En contrepartie de toutes les obligations du Point de Vente reprises à l'article 1, et en particulier la mise à disposition des Produits dans le Point de Vente, telle que définie à l'article 1 a et b, Spadel s'engage à :

• **Mettre annuellement et gratuitement à disposition du Point de Vente les caisses des références suivantes. La livraison est également gratuite.**

### Postes

N/A	Quantité offerte	Quantité	Description	Valeur Commerciale (par unité)
	216 Caisse(s)	216 Caisse(s)	SR 24X330PET	
	6 Caisse(s)	10 Caisse(s)	SFR NEW ORA 6x1000GLA	
	1 Caisse(s)	25 Caisse(s)	SR 28x250GLA	
	9 Caisse(s)	100 Caisse(s)	SR 12x1000GLA	
	9 Caisse(s)	100 Caisse(s)	SI 12x1000GLA	
		25 Caisse(s)	SI 28x250GLA	

**Article 3: Obligations du Point de Vente en contrepartie du prêt à usage stipulé à l'article 2 ci-dessus**

Néant.

#### **Article 4: Non-exécution d'une obligation contractuelle**

Si le Point de Vente n'exécute pas ou exécute mal une de ses obligations, plus particulièrement mais pas exclusivement, celles mentionnées à l'article 1 (a) et (b), Spadel aura le droit de mettre fin au présent contrat, avec effet immédiat. Spadel informera le Point de Vente de cette décision par lettre recommandée. En cas de rupture de contrat avant le terme initial, quelle qu'en soit la raison, SPADEL aura le droit de venir reprendre le matériel mis à disposition cf. art. 2.

#### **Article 5: Durée et fin de contrat :**

**Le présent contrat est conclu pour une période de 1 an(s). Il entre en vigueur le 1 avr. 25 pour se terminer de plein droit le 1 avr. 26 . Il n'y aura pas de reconduction tacite.**

Au cas où le Point de Vente continue à s'approvisionner en Produits de Spadel après la fin du contrat, de la même manière que pendant la durée du contrat, ces ventes se feront aux conditions générales de vente de Spadel exclusivement, sans autres obligations, de part et d'autre, notamment celles reprises dans ce contrat ne seront plus en vigueur.

#### **Article 6: Disposition particulière:**

En cas de cessation de paiement, de risque d'insolvabilité, de réorganisation judiciaire ou de faillite du Point de Vente, ou en cas de cession du contrat par le Point de Vente sans autorisation préalable écrite de Spadel, Spadel aura le droit de mettre fin au contrat avec effet immédiat. Spadel notifiera la fin du contrat au Point de Vente par notification écrite, dès qu'elle a connaissance de la faillite, réorganisation judiciaire, de la cessation de paiement, du risque d'insolvabilité ou de la cession sans autorisation préalable écrite.

#### **Article 7: Divers**

- a) Les parties conviennent que les dispositions du présent contrat sont confidentielles et s'engagent à ne pas les divulguer à des tiers.
- b) Les parties ne peuvent céder partiellement ou totalement le présent contrat à un tiers sans l'autorisation écrite et préalable de l'autre partie. Spadel sera cependant en droit de céder le contrat à une des entités faisant partie du groupe Spadel sans autorisation préalable.
- c) Les parties s'engagent à tenter de régler les conflits relatifs au présent contrat à l'amiable. Si un tel règlement s'avère impossible, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents et seul le droit belge est applicable.



**Remarques**

Par la présente convention, Spadel s'engage à :

- 1) mettre à disposition du point de vente 2 palettes de Spa Reine 24X33 cl pet (216 trays) pour la Ducasse de Mons 2024 - Livraison des 2 palettes par SPADEL à l'adresse communiquée par le service sus-mentionné de l'Hôtel de Ville de Mons.
- 2) mettre à disposition 6 bacs de Spa Reine 12X1L, 6 bacs de Spa Intense 12X1L et 6 bacs de Spa Orange 6X1L pour le bar VIP du dimanche de la Ducasse 2024 dans les jardins de l'Hotel de ville - Livraison via la Brasserie Anseau OU via Marc Vilain.
- 3) mettre à disposition du point de vente 3 bacs de Spa Reine 12 X 1L rgb, 3 bacs de Spa Intense 12 X 1L rgb et 1 bac de Spa Reine 25 cl rgb pour notre sponsoring du Prix Mercure 2024 - Livraison via la Brasserie Anseau OU via Marc Vilain.



Contrat 24423

Page : 5/5

**Signatures**

Date de signature : 28 avr. 23

**Signature Spadel**

Représenté par: Marc Vilain

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Vilain", written in a cursive style.

Signature Client

Hotel de Ville Mons - Communication et E

Julien Taulet

Hotel de Ville Mons - Communication et E

Grand-Place 22

7000 Mons